



Commune de Villorsonnens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU MERCREDI 27 FEVRIER 2002

A L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC A ORSONNENS

| | |
|-----------------------------------|--|
| Présidence : | M. Gaston Blanc, syndic |
| Ouverture de l'assemblée : | 20h00 |
| Participation : | 183 citoyens et citoyennes actifs |
| Scrutateurs : | M. Philippe Chammartin M. Jean-Marc Berset Mme Marlyse Piller M. Charles Phillot M. Louis Berset |

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic salue cordialement tous les citoyens et citoyennes et ouvre l'assemblée.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 04 septembre 2001. Le procès-verbal n'est pas lu. Il a pu être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: villorsonnens.com.
2. Budget 2002
 - 2.1. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière.
 - 2.2. Budget des investissements, financements, et rapports de la Commission financière:
 - 2.2.1. Stand de tir
 - 2.2.2. Agrandissement du CO
 - 2.2.3. Halle polyvalente
 - 2.2.4. Adduction d'eau
 - 2.2.5. Place pour containers
 - 2.2.6. Route forestière du Verney
3. Délégation de compétence pour la vente de terrain.
4. Décision sur la modération du trafic à Villargiroud.
5. Modification du règlement des sapeurs-pompiers.
6. Divers

L'assemblée a été convoquée comme suit : parution dans la Feuille Officielle du 15 février 2002 et dans le bulletin communal - affichage aux piliers publics - site Internet.

Aucune remarque n'est formulée. L'assemblée a été convoquée valablement.

M. le Syndic avise également que la séance est enregistrée.

1. Le procès-verbal de l'assemblée du 04 septembre 2001 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du budget 2002 par M. Blanc.

2.1. Le budget présenté n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est dans le chapitre des forêts. Ne connaissant pas encore le programme des travaux pour la réhabilitation des forêts, le Conseil a opté pour une approche consistant à suivre les décomptes mois par mois afin de maintenir autant que possible l'équilibre entre recettes et dépenses.

A la question posée par Mme Marie-Louise Chassot quant à la différence concernant la participation au trafic régional, M. Blanc répond qu'une certaine tranche n'étant plus couverte par la Confédération, le canton a attribué cette charge aux communes.

M. Jean-Pierre Bertschi souhaiterait une explication quant à la forte différence du point "intérêts et amortissements obligatoires" qui donne un produit de Fr 101'2000.00. M. Blanc lui explique qu'auparavant l'extourne ne se faisait pas et que maintenant les intérêts et amortissements sont réimputés dans les chapitres correspondants.

M. Alfred Bleuler demande si ces intérêts ne devraient pas être mis dans le montant voté en investissement pour la halle. M. Blanc lui répond que les intérêts ne sont pas compris dans le plan de financement de la halle.

2.2. Présentation du budget des investissements.

Mme Monique Kolly, présidente de la Commission financière, remercie toutes les personnes ayant pris part à la réalisation de ce budget et tout spécialement M. Blanc pour ses explications. Elle communique qu'après contrôle des comptes, il n'a pas été relevé de poste surévalué et que tout a été fait sur des pièces justificatives. Aucun élément n'est venu entraver ce budget. La Commission financière demande à l'assemblée d'accepter ce budget.

Le budget est accepté sans opposition.

2.2.1. Présentation par M. Luc Grossenbacher de l'adaptation du stand de tir aux normes anti-bruit de 1992.

En 1992, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles normes anti-bruit touchant notamment les installations de tir. Un délai de 10 ans avait été donné pour la régularisation des installations non conformes; ce délai arrive à échéance en mars 2002 et toute installation non régularisée ou qui n'entrerait pas dans la limite des normes établies devrait être désaffectée.

Le stand de tir situé dans le secteur de Villarsviriaux se doit donc d'être assaini. Une solution a été trouvée par la pose de "tunnels" de tir qui absorbent une grande partie du bruit et "canalisent" le bruit résiduel dans une forme de cône. Les normes seraient ainsi respectées.

Le montant de l'investissement proposé représente la part de la commune de Villorsonnens au prorata du nombre total d'habitants des communes concernées. Financement par la caisse communale.

M. Boivin aimerait savoir si la commune dispose de chiffres sur l'utilisation de ce stand (nombre de journées de tir par année) et si la commune a fait des recherches pour aller dans un autre village.

Réponse lui est donnée qu'aucune recherche pour aller ailleurs n'a été faite car nous souhaitons garder la possibilité d'utiliser celui de Villarsiviriaux. Les autres communes sont assez réfractaires à accueillir des personnes extérieures.

M. Blanc ajoute que c'est une obligation légale de mettre à disposition un stand et qu'une société de tir a autant le droit d'être soutenue qu'une autre société.

La Commission financière estime que cet investissement doit être approuvé par l'assemblée.

La proposition est acceptée par 168 voix contre 3.

2.2.2. L'agrandissement du CO est présenté par M. Blanc.

Les travaux d'agrandissement du CO de la Glâne sont achevés ou en voie de l'être pour la partie déjà soumise et approuvée par les délégués des communes. Il nous appartient dès lors de prévoir dans notre budget la prise en charge de cet investissement selon la clé de répartition intercommunale. Un crédit de Fr 59'000.00 est demandé à l'assemblée. Un montant de même ordre de grandeur sera demandé encore pendant les 4 prochaines années.

La Commission financière approuve le mode de financement.

Cet investissement est accepté à l'unanimité sans opposition.

2.2.3. Présentation de la halle polyvalente par M. Blanc.

Le plan cantonal des équipements sportifs prévoyait, dès sa publication, le besoin d'une salle de gymnastique pour notre cercle scolaire. Les Conseils communaux se sont occupés de cet objet, étudiant les points liés à la situation, à l'ampleur des travaux à exécuter et à la création d'une association de communes. L'échec dans l'essai de regrouper 5 communes pour entreprendre cette réalisation a eu pour effet d'accélérer les tractations en vue d'une fusion de nos 4 communes. Entre-temps, la commune d'Orsonnens avait fait l'acquisition d'un terrain.

Cet objet devant bénéficier de subventions, il a été nécessaire d'organiser un concours d'architecture.

Le projet primé prévoyait un sous-sol partiellement excavé, afin d'y loger la technique et des locaux de protection civile pour disposer de volumes d'installations sanitaires et de vestiaires.

Après la fusion, un nouvel inventaire des besoins a été préparé. Les demandes prévisibles en locaux à usages divers ont conduit à élargir la protection civile dans la totalité du sous-sol, avec en particulier la création de 2 salles de 100 m² et de 3 locaux de 50 m². Indépendamment de l'utilité que peuvent apporter ces locaux, il faut savoir que dans un avenir très proche les taux de subventions vont baisser alors que l'obligation de construire va subsister.

En matière de salles de classe, notre commune dispose de 7 salles, dont 2 non conformes aux normes, et de 2 locaux d'activités pratiques, dont un beaucoup trop exigü. Cette situation justifie la construction de 2 salles à Orsonnens, solution qui a obtenu l'appui de l'Instruction Publique. La petite salle de Villargiroud pourra devenir un local d'activités. Quant au sort de l'école actuelle d'Orsonnens, il faudra le déterminer ultérieurement. Pour le chauffage, il est proposé une installation à mazout, l'installation d'un

chauffage à bois demandant un supplément d'investissement de Fr 150'000.00.

M. Roland Chassot constate qu'en 1999 la construction de la halle aurait coûté entre Fr 2 et 3'000'000.00. Aujourd'hui un montant de Fr 4'475.000.00 est nécessaire. Il pense qu'avec les imprévus, la commune devra payer Fr 300'000.00 par an et redoute une augmentation d'impôt. Il pense que c'est un luxe de construire cette salle. Ne pourrions-nous pas négocier avec d'autres villages?

M. Blanc lui répond qu'il y a une augmentation du volume d'utilisation, par conséquent c'est une nécessité. La halle d'Autigny est surchargée, les heures attribuées à notre cercle scolaire ont été réduites. Villaz-st-Pierre n'acceptera pas de nous accueillir. Si l'on fait cette halle, on met à disposition un service et un service n'est jamais gratuit. Villorsonnens n'est pas dans une situation désastreuse. Elle a une capacité d'investissement de Fr 5'419'000.00. Si l'assemblée du budget n'a lieu qu'aujourd'hui, c'est parce que la commune a voulu présenter des chiffres basés sur des soumissions.

Mme Marie-Pascale Page se soucie de l'accès à la halle pour les piétons. M. Blanc pense que les piétons emprunteront le chemin se trouvant entre la poste et la propriété de M. Richoz.

M. Charles Phillot prend la parole pour faire remarquer que le Conseil présente un beau et bon projet, mais s'est-il posé la question quant à l'avenir. Ne pense-t-elle pas éventuellement à la vente de bâtiments? M. Blanc lui répond que le rôle de la commune n'est pas de faire de la promotion immobilière et qu'elle pense aussi qu'il faudra se défaire de l'un ou l'autre immeuble.

La Commission financière pense que cet investissement et son mode de financement sont corrects. Elle demande d'approuver cet investissement.

L'assemblée accepte cette proposition par 156 voix pour contre 9.

Les applaudissements viennent saluer cette décision.

2.2.4. Adduction d'eau présentée par M. Denis Repond.

Un subventionnement pour les travaux d'adduction d'eau "En Terdoz" a été demandé auprès de l'ECAB qui a procédé le 15 janvier 2002 aux essais techniques qui ont révélé une pression insuffisante.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée un investissement de Fr 50'000.00 pour réaliser une prise d'eau sur le réseau qui alimente le secteur d'Orsonnens, afin de remédier à ces insuffisances et d'assurer une plus grande couverture de défense incendie à Villargiroud. Financement par la caisse communale.

La Commission financière estime que cet investissement peut être financé par la caisse communale.

Investissement accepté à l'unanimité sans opposition.

2.2.5. Place pour containers, explications de M. Jean-François Roch.

Le Conseil communal envisage l'aménagement d'une place de collecte de 3 à 4 containers à Chavannes-sous-Orsonnens pour les ordures ménagères, ceci afin de centraliser le ramassage des sacs poubelle. Cette place de collecte est prévue à côté de l'école de Chavannes. On pourra y déposer les sacs poubelle 7 jours sur 7. Il en résultera des frais de ramassage moins élevés pour la

commune. Les autres villages sont déjà pourvus d'une place pour les containers. Financement par la caisse communale.

La Commission financière approuve cet investissement.

L'assemblée accepte cet objet à l'unanimité sans opposition.

2.2.6. Route forestière du Verney, M. Blanc prend la parole.

Ce chemin, situé entre le village d'Orsonnens et Orsoporc, qui n'avait pas été conçu pour le trafic actuel, a besoin d'une reconstruction totale. Le coût de Fr 100'000.00 sera couvert par des subventions cantonales et fédérales de 70%. Les services forestiers nous mettent à disposition un prêt sans intérêt de Fr 30'000.00, prêt que nous devons rembourser par tranches annuelles de Fr 3'000.00 dès 2003.

Sur les autres chemins forestiers, des travaux d'entretien devront être entrepris probablement dès 2003.

La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter cet investissement.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité sans opposition.

3. La commune demande une délégation de compétence pour la vente d'une parcelle au Montilier, à Villargiroud dont elle est propriétaire. Prix minimum Fr 75.00/m². Cette parcelle avait été omise lors de la dernière assemblée.

L'assemblée accepte à l'unanimité sans opposition.

4. Décision de la modération du trafic à Villargiroud.

En automne 2000, l'Assemblée communale de l'ex-commune de Villagiroud a accepté l'aménagement de modérateurs de trafic dans le village de Villargiroud, ceci à titre d'essai pour une durée de 12 mois. Cette période étant écoulée, il appartient maintenant à l'Assemblée communale de se prononcer quant à la suite à donner à ces modérateurs. En effet, l'Assemblée communale devra voter soit pour le maintien soit pour la suppression de ces modérateurs. En cas de décision de maintien, le Conseil communal étudiera d'éventuelles améliorations à apporter aux modérateurs existants, ainsi que la finition du tronçon "descente vers le Stop de la route cantonale" qui n'avait pas été réalisé.

M. Jean-François Roch propose 3 solutions débattues en conseil, soit:

1. le maintien de la situation actuelle;
2. le maintien de la situation actuelle avec des améliorations + compléter le tronçon manquant en direction du garage Berset;
3. enlèvement des modérateurs tout en laissant un modérateur ou autre sécurité devant l'école; appliquer des bandes jaunes le long de la route, ceci également aux endroits critiques dans les autres villages.

Une majorité du conseil est pour le point 3 et une minorité pour le point 1.

M. Alain Rudolf constate que Fr 60'000.00 sont déjà mis pour l'entretien des routes. Va-t-on encore augmenter les coûts?

M. Jean-François Roch lui répond que si le maintien était accepté, une mise à l'enquête devra être faite et la demande du crédit devra être soumise à l'assemblée.

M. Charles Phillot pense que l'assemblée dira si, dans cette commune, on se soucie de la sécurité des enfants et de tous les usagers de la route. Si la décision était prise de supprimer une chose à laquelle les enfants se sont habitués, si on se

trouvait devant un accident, il serait regrettable que la commune doive peut-être en rendre compte en responsabilité civile.

M. Blanc lui répond que le ralentissement qu'on obtient avec ces modérateurs n'est pas garanti, ni véritable. Il n'est pas d'accord avec le point de vue de M. Phillot quant à la responsabilité de la commune en cas d'accident.

M. Phillot rectifie en disant qu'elle pourrait être responsable.

M. Nicolas Chammartin, chauffeur de profession, dit que ces modérateurs sont une aberration. Il propose une bande piétonne en dehors de la route ou des trottoirs.

M. André Bérard constate que quelque chose devrait être fait dans la descente à Orsonnens, qui est un endroit très dangereux.

M. Germain Julmy constate que ces modérateurs sont inefficaces.

M. Pierre-Alain Phillot dit ne pas avoir compris l'intervention de M. Chammartin. Ce dernier complète en disant que des enfants se trouvent à droite et à gauche de la route, donc ils ne sont pas plus en sécurité.

Le vote par bulletin secret est demandé par 7 citoyens.

Le 20% du nombre de citoyens présents n'étant pas atteint, le vote se fera à main levée.

La première votation se porte sur le point 3, soit accepter ou non l'enlèvement des modérateurs.

Cette proposition est acceptée par 147 voix contre 20.

Il n'est pas nécessaire de voter pour les 2 autres points étant donné qu'ils obtiendront une minorité.

5. Modification du règlement des sapeurs-pompiers.

M. Luc Grossenbacher explique cette demande de modification qui permettra d'éliminer tout problème d'interprétation dudit règlement communal et de simplifier la facturation informatisée de la taxe non-pompier, le Conseil communal souhaite modifier l'art. 5 pt¹ du règlement actuel:

Ancien: "...quelle que soit sa nationalité, dès 20 ans révolus, jusqu'au 31 décembre de ses 50 ans..."

Nouveau: "...quelle que soit sa nationalité, dès le 1^{er} janvier de l'année des 20 ans et jusqu'au 31 décembre de ses 50 ans..."

Corriger également le pt⁴ a): la mention "dispense des militaires de carrière" ne doit pas figurer sur l'ancien règlement mais venir compléter le nouveau.

L'assemblée accepte cette modification à l'unanimité sans opposition.

6. Divers

M. Denis Repond prend note de la demande de M. Germain Julmy quant à l'identité du responsable de l'entretien de la vanne d'eau.

Mme Marie-Cécile Crausaz propose de remettre à tout nouvel arrivant les informations nécessaires quant à l'administration communale, déchetterie etc....

Mme Marie-Pascale Page propose de les informer également des heures d'ouverture des services et commerces.

M. Jean-Charles Rossier demande où en sont les armoiries. M. Blanc lui répond que le Conseil communal s'est arrêté sur 3 projets qui seront remis en consultation

auprès du Département des communes. Ensuite ils seront soumis à la décision d'une prochaine assemblée communale.

M. Gérard Berset demande si la commune connaît une entreprise qui pourrait relier les conduites privées aux conduites communales. M. Denis Repond lui cite les Maisons Pompes SA, Lager SA et Schorderet.

M. Blanc remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et lève la séance à 22h00.

Une verrée est offerte.

La secrétaire


J. Morel

Le syndic


G. Blanc